

Le 2 juin 2017,

Bonjour,

J'ai pris connaissance de votre mémoire et j'avais bien l'intention de compléter votre liste de question de la consultation.

Beaucoup trop lourd, et honnêtement les commentaires sur le marché, il semble que votre décision est déjà prise. Je tente ma chance en émettant mon humble commentaire sur le sujet.

Je suis dans le domaine depuis 1996, et j'ai à cœur ma profession. Dans chaque domaine activité, il y a des bons et des mauvais travailleurs.

Je gère les portefeuilles de mes clients avec respect, avec toute la transparence concernant les frais associés. Depuis plusieurs années, à nos Congrès et même les compagnies de fonds mutuels nous martèlent que l'industrie est maintenant au compte à honoraire. Encore aujourd'hui, j'analyse mes portefeuilles, je fais une comparaison avec les fonds réguliers et les fonds en part F. Le client est fortement désavantagé, la firme et le représentant ont plus d'argent dans leur poche.

En espérant après cette consultation, que vous aurez des tables rondes pour analyser les choix proposé pour trouver une solution afin de garder cette forme de rémunération.

Déjà la compagnie de fonds Mutuels Dynamic a fait l'annonce de l'abolition des ventes de fonds à frais reportés. Moi, de mon côté depuis plus de 2 ans, et le bureau en général, nous utilisons frais d'acquisition à l'entrée, **nous chargeons aucun montant à l'entrée** et ainsi le client n'a aucun frais de rachat.

Merci de prendre le temps de lire et prendre connaissance de mon modèle d'affaire.

Hélène Aubin
Conseillère en placement
Directrice de Succursale
VM Peak